

FNAMS

Fédération
Nationale
des Agriculteurs
Multiplicateurs
de Semences

Semences fourragères

NTF 149 - Mai 2022

LUZERNE PORTE-GRAINE : Bien la protéger contre les ravageurs en respectant les pollinisateurs

Comment raisonner la protection ?

Le premier critère à prendre en compte est l'observation des ravageurs présents dans la parcelle. La FNAMS pilote un réseau de biosurveillance au filet fauchoir opérationnel dans les principaux bassins de production, en lien avec les multiplicateurs, les établissements semenciers, les Chambres d'agriculture...

L'évaluation de la présence des ravageurs se fait par des échantillonnages en parcelles à l'aide d'un filet fauchoir (25 coups de filet, en 5 séries de 5 coups). Le dénombrement des captures permet d'évaluer le niveau de nuisibilité des différents ravageurs (Tableau I).

Suivi des insectes ravageurs en parcelles de luzerne porte-graine

Retrouvez toutes les informations sur ce réseau (résultats des observations et participation) sur [fnams.fr / ressources documentaires / semences fourragères](http://fnams.fr/ressources_documentaires/semences_fourragères).

La meilleure protection de la culture commence par l'observation de sa propre parcelle.

Tableau I - Seuils de nuisibilité indicatifs pour les ravageurs, selon le stade de la luzerne porte-graine (Source : Guide pratique Luzerne porte-graine FNAMS, octobre 2021)

Insecte	Nombre d'insectes comptés en 25 coups de filet fauchoir	
	Après précoupe et avant le début floraison	À partir du début floraison
Apion	> 100-150	/
Négril (larves)	> 30-50	/
Phytonome (larves)	> 100-150	/
Punaises mirides (adultes + larves)	> 150	> 75-150
Tychius	> 100-150	> 75-150
Nombre d'insectes comptés en 7 jours par piège à phéromone		
Tordeuse	/	> 30-50

/ : ravageurs non préjudiciables à ce stade



Punaise Lygus



Tychius

Larve de phytonome



Protéger les pollinisateurs et les auxiliaires

Le Plan national en faveur des insectes pollinisateurs est paru en novembre 2021. Cet arrêté introduit de nouvelles mesures pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il abroge et remplace l'arrêté de novembre 2003, dit « arrêté abeilles ». Sont désormais concernés tous les produits phytopharmaceutiques et adjuvants, qu'ils soient répertoriés en conventionnel ou en biocontrôle (y compris fongicides et herbicides). Les pollinisateurs sauvages sont les meilleurs alliés de la luzerne porte-graine pour optimiser son rendement grainier. Durant la floraison, les traitements sont interdits sauf pour les produits et usages bénéficiant d'une « mention abeille » (voir liste dans le tableau page suivante).

Les produits et adjuvants avec « mention abeille » autorisés en floraison¹ **doivent être appliqués en dehors de la présence d'abeilles, seulement dans les 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après.**

¹ La floraison est la période s'étendant de l'ouverture des premières fleurs à la chute des dernières fleurs.







Précision sur les mélanges pyréthrinoïdes + triazoles pendant la floraison

L'interdiction de ce type de mélanges est toujours en vigueur (arrêté dit « mélange » d'avril 2010). En cas de double application nécessaire pendant la floraison, un délai de 24 h doit être respecté entre l'insecticide avec « mention abeille » (de la famille des pyréthrinoïdes) appliqué en premier et le fongicide (de la famille des triazoles).

Quels insecticides autorisés ?

Tableau II - Principaux Insecticides homologués sur luzerne porte-graine et efficacité contre les principaux ravageurs
 NB : certains produits sont autorisés via l'usage «Légumineuses fourragères (fourrage)» (dose mentionnée en italique)

Source : Guide pratique Fnams « Protection des fourragères porte-graine »

Produits (/ second nom commercial)	Substance active	Dose homologuée /ha (maximum)	Nb maxi d'applications	Dose homologuée par usage							
				Sitones	Phytonomes, négrils, apions (luzerne)...	Cécidomyies	Punaises	Tordeuses	Bruchophagus	Tychius (luzerne)	Pucerons
Traitement des parties aériennes (insecticides de synthèse) (dose en l ou kg /ha)											
DECIS EXPERT	deltaméthrine 100 g	<i>0,063 l</i>	2	0,063	0,063						0,063
DECIS PROTECH 	deltaméthrine 15 g	0,42 l	2	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42			0,42
SUMI ALPHA / GORKI ⁽¹⁾ 	esfenvalérate 25 g	0,4 l	2	0,4	0,4	0,4		0,4			
TEPEKI 	ftonicamid 500 g	0,14 kg	2								0,14
KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON ⁽²⁾ 	lambda-cyhalothrine 100 g	0,175 l	1 à 3 ⁽³⁾	0,063	0,075		0,075	0,075	0,063	0,175	
KARATE K / OKAPI LIQUIDE	lambda-cyhalothrine 5 g + pyrimicarbe 100 g	1,5 l	2	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
SUCCESS 4 / MUSDO 4 (AB)	spinosad 480 g	0,2 l	1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
MAVRIK FLO / TALITA / KLARTAN ⁽⁴⁾ 	tau-ftuvalinate 240 g	0,3 l	2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Traitement des parties aériennes (produits de biocontrôle) (dose en l ou kg /ha)											
DELFIN / WASCO WG ⁽⁵⁾ (AB)(BC) 	<i>bacillus thuringiensis s. Kurstaki 32000000 UI/g</i>	1 kg	6							1	

(1) SUMI ALPHA : Traitement à appliquer au maximum 1 année sur 2.

(2) Pour KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON, l'usage Légumineuses fourragères porte-graine * ravageurs des inflorescences est scindé en 2 : tychius de la luzerne (à 0,175 l) et apion du trèfle (à 0,063 l). Autres produits commerciaux (secondes noms) : KARAIPE PRO / KUSTI / NINJA PRO / SENTINEL PRO / KARATE XFLOW

(3) KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON : Le nombre d'applications est variable selon l'usage (ravageur concerné) : 1 pour les usages «fourrage» et 3 pour les usages «porte-graine».

(4) MAVRIK FLO : Intervalle minimum entre les applications : 14 jours.

(5) DELFIN : Usage homologué Porte-graine * Ravageurs divers, avec efficacité montrée sur chenilles phytophages. Produit spécifique des larves de lépidoptères (au stade baladeur en végétation). Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.

Benjamin COUSSY, François DENEUBOURG

POUR en savoir plus...

- Guide pratique FNAMS Luzerne porte-graine - Octobre 2021
- Réseau de suivi des insectes ravageurs de la luzerne porte-graine, guide de reconnaissance des insectes ravageurs et auxiliaires de la luzerne, guide d'utilisation du filet fauchoir, à retrouver sur fnams.fr,
- Articles Bulletin Semences
 « Suivi des insectes ravageurs en luzerne porte-graine Un réseau 2.0 » - BS n° 271 (2020)
 « Les insectes pollinisateurs de la luzerne porte-graine » - BS n° 243 (2015)
- PhytoFNAMS : Consultez GRATUITEMENT les produits phytosanitaires homologués pour vos cultures porte-graine sur phytofnams.fr



Documentation disponible au : Centre Technique de la FNAMS - Impasse du Verger
 Brain sur l'Authion - 49800 Loire-Authion - Tél : 02 41 80 91 00 - fnams.brain@fnams.fr

